

# SIORAC DE RIBERAC

## RANDONNEE MOTO « LA SIORACOISE »

Samedi 22 juillet 2017

### Bulletin d'engagement

A retourner impérativement avant le 15 juillet 2017 à l'adresse suivante :

Isabelle BRASSEIM - Le Puy du Rey – 24600 SIORAC DE RIBERAC

Tél. 06.07.85.37.24 ou 06.77.29.79.97

PILOTE	VEHICULE	
NOM :	Moto :	
PRENOM :	Marque :	
Date de naissance :	Cylindrée :	
Adresse :	Immatriculation :	
	Assurance :	
Code Postal :	Compagnie :	
Ville :	N° de Police :	
Téléphone :	Permis :	
Email :.....@.....	Catégorie :	N° :

Activité	Tarif	Nombre	Total
Randonnée + repas du soir	35 €	..	€
Repas accompagnateur	12 €	..	€
Randonnée	25 €	..	€
Total			€

*Le midi possibilité de restauration rapide (grillades) sur place,  
1 sandwich + 1 barquette de frite + 1 boisson pour 5€*

*Pour notre organisation, merci de cocher la case*

A joindre impérativement au bulletin d'engagement :

- Un chèque du montant total ci-dessus libellé à l'ordre de APVS, **joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour la confirmation d'engagement.**
- Les photocopies du permis de conduire, de la carte grise et de l'attestation d'assurance\*\*  
\*Non chronométrée \*\* «Les originaux devront être présentés lors du contrôle administratif le jour de la randonnée».

*Je soussigné(e),*

**NOM, Prénom :** ..... déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement ci-joint, en accepter les termes et m'engager à l'observer dans son intégralité.
- Avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique de la moto tout-terrain, conformément à l'article L321-4 du Code du Sport.
- M'engager à suivre les recommandations et instructions données par l'organisateur.
- Respecter le code de la route.
- Renoncer à tout recours ou poursuites à l'encontre de l'organisateur, des maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour les dommages matériels ou corporels causés ou subis pendant la manifestation.
- Accepter les éventuelles modifications du déroulement de la manifestation.
- Ne pas être muni d'un GPS pour enregistrer le tracé.

Fait à ..... le ..... 2017  
Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

# SIORAC DE RIBERAC

RANDONNEE MOTO « LA SIORACOISE »

Samedi 22 juillet 2017

## Règlement particulier

Lieu de départ : Bourg de Siorac de Ribérac

Objet : randonnée moto

### INSCRIPTION

Chaque participant devra envoyer un bulletin d'engagement dûment rempli et adressé à :

Isabelle BRASSEIM - Le Puy du Rey – 24600 SIORAC DE RIBERAC

Tél. 06.07.85.37.24 ou 06.77.29.79.97

[l.lefort@grounelachaud.fr](mailto:l.lefort@grounelachaud.fr)

Le chèque d'engagement à l'ordre de APVS et les photocopies des permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance valides devront impérativement être jointes à la demande d'engagement et retournés avant le 15 juillet 2017. Une confirmation d'engagement sera renvoyée par retour du courrier avant la manifestation.

### PROGRAMME

- 12 h 30 : Accueil des participants / contrôle administratif / café
- 13 h 45 : Briefing et contrôle des motos
- 14 h 00 : Départ du Bourg des participants pour la boucle, nombre de tours libre.
- 16 h 30 : Rafrachissement bâtiment le Trieur dans le Bourg
- 19 h 00 : Dernier départ pour la boucle - Pot de la Municipalité offert à tous les participants
- 21 h 00 : Repas de clôture sous chapiteau

### TARIF

- Repas du midi (1 sandwich + 1 barquette de frite + 1 boisson)..... 5 €
- Randonnée + repas du soir ..... 35 €
- Repas accompagnateur ..... 12 €
- Randonnée ..... 25 €

Le départ et le retour s'effectueront dans le Bourg. Le parcours sera entièrement fléché. Les participants partiront par petits groupe. **Aucune notion de temps imparti ne sera imposée, aucun classement ne sera établi.**

Le jour de la manifestation, chaque participant se devra de présenter un véhicule en bon état, conforme aux règles du code de la route, régulièrement immatriculé et assuré. Les immatriculations en W sont interdites, celles en WW sont autorisées.

**ATTENTION** : les documents originaux seront impérativement contrôlés avant la manifestation, ainsi que le numéro de cadre de chaque véhicule.

**ANNULATION** : dans le cas où le déroulement de la randonnée serait rendu impossible pour cause météo, administrative ou pour quelque autre raison que ce soit, l'APVS se réserve le droit d'annuler cette manifestation tant que le départ n'a pas été donné. Si le délai le permet, les pilotes seront prévenus par téléphone. **En cas d'annulation le jour même, l'APVS se réservera la somme de 15 € correspondant aux frais d'organisation.**

**L'APVS se réserve le droit de refuser toute inscription** à cette manifestation sans justificatif, les places étant attribuées par ordre de réception des courriers. **Les désistements d'engagés demandés après le 20 juillet ne donneront pas lieu à remboursement (hors certificat médical, moins les frais de repas).**

**IMPORTANT** : il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les propriétaires n'est valable que pour la journée du 22 juillet 2017. Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action de l'APVS et compromet les manifestations à venir. **GPS et quad interdits.**

*Organisée par l'Association « Animer pour Vivre à Siorac » dans le cadre de la fête foraine de Siorac de Ribérac du vendredi 21 au lundi 24 juillet 2017*